

# Promotion interne – cat. A

## Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux de bibliothèques



MAJ Février 2024

FILIÈRE CULTURELLE  
Références juridiques :

- Décret n°91-841 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux de bibliothèque

## 1/ Conditions d'accès au grade de conservateur

Sont concernés les fonctionnaires suivants :

- Les **bibliothécaires territoriaux** qui justifient d'au moins **10 ans** de services effectifs en catégorie A.
- Ayant accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)

## 2/ Quotas

- **1 recrutement** au titre de la promotion interne pour **2 recrutements** opérés à l'issue des concours externe, interne ou de fonctionnaires du cadre d'emplois, à l'exception des mutations interservices qui correspondent à des changements d'affectation au sein de la collectivité et des établissements publics en relevant.